



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par la présente donné, par la soussignée directrice générale et greffière-trésorière Joyce Bérubé, que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-René-de-Matane a adopté lors de la séance ordinaire du 17 août 2023, le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-03, intitulé « *RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-03 RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE* ».

Ce règlement vise à assurer la protection du patrimoine bâti et la réutilisation adéquate du sol dégagé.

Le règlement numéro 2023-03 entre en vigueur à la date de publication du présent avis, soit par affichage à la mairie au 178, avenue Saint-René, au Centre Communautaire au 3, rue de la Fabrique ainsi que sur le site internet de la municipalité : <https://saint-rene.ca>.

Le règlement numéro 2023-03 est actuellement déposé dans les archives de la Municipalité, à la mairie, au 178, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture de bureau.

FAIT À SAINT-RENÉ-DE-MATANE, ce 22^e jour du mois d'août 2023.

Joyce Bérubé,
Directrice générale
et greffière-trésorière